



Le 22 octobre 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE DU MARDI 3 NOVEMBRE 2026

Lors de sa séance du jeudi 22 octobre, le Sénat a décidé, à la demande du groupe Union centriste et Indépendants, le retrait de l'ordre du jour du mardi 3 novembre de la proposition de loi visant à accélérer la mobilité dans les zones peu denses.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mardi 3 novembre 2026 s'établit comme suit :

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 3 novembre 2026

À 14 h 30 et le soir

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif à la **protection des enfants** (n° 911, 2025-2026)

Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe

- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 2 novembre à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 3 novembre à 12 h 30

- Proposition de loi visant à **améliorer la gestion des biens des sections de commune**, présentée par MM. *Patrick CHAIZE* et *Stéphane SAUTAREL* (n° 782, 2024-2025) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 26 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 27 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 2 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 3 novembre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 2 novembre à 15 heures

- Proposition de loi relative au **droit** des **victimes** à l'**information** et à la **compréhension** des **procédures** et **décisions** de **justice**, présentée par Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et plusieurs de ses collègues (n° 714 rect., 2025-2026) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 26 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 27 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 2 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 3 novembre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 2 novembre à 15 heures